



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-CREPIN

Le dix-huit mai deux mil vingt-six à neuf heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Matthieu CADOT, maire, en séance ordinaire,

Présent : M. Matthieu CADOT, Mme Céline ROUIL, M. Denis GORRON, Mme Séverine SANCHEZ, M. Éric BOUCLY, Mme Sonia GUTEKUNST, M. Xavier MADEUX, M. Ronald VERNOUX, M. Freddy VINET.

Absents : Mme Estelle GEOFFROY (pouvoir Mme SANCHEZ Séverine), Mme Charlène CROUAIL

Secrétaire de séance : M. Éric BOUCLY

Convocation envoyée le 12 mai 2026

Convocation affichée le 12 mai 2026

Séance ouverte à 18H30

Télétransmission en préfecture le : 20/05/2026 sous le N° : 017-211703210-20260518-D2026_35_DE

Date de publication sur le site internet : 20/05/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Pour : 10

Contre :

Abstention :

Quorum : 6

N° d'ordre : 2026-35

Objet : Décision modificative n°1 du budget primitif 2026.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une mise à jour du budget.

Décisions modificatives - 048- COMMUNE DE ST CREPIN - 2026 DM 1 - decision modificative 1 - 18/05/2026

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
2131 (21) : Bâtiments publics - 105	2 400,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	2 400,00
Total dépenses :	2 400,00	Total recettes :	2 400,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement	2 400,00	6459 (013) : Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	1 500,00
6411 (012) : Personnel titulaire	-1 935,00	73111 (731) : Impôts directs locaux	-1 000,00
74119 (014) : Reversement sur DGF	1 800,00	73132 (731) : Taxe sur les pylônes électriques	1 652,00
		741121 (74) : DSR des communes	1 876,00
		742 (74) : Dot. aux élus locaux	1 261,00
		74832 (74) : Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	18 768,00
		74833 (74) : Etat-Compens.exonération taxes foncières	-21 792,00
Total dépenses :	2 265,00	Total recettes :	2 265,00
Total Dépenses	4 665,00	Total Recettes	4 665,00

Mairie de Saint-Crépin, 30 route de Tonnay-Boutonne, 17380 Saint-Crépin
Tél : 05.46.33.23.33, mail : mairie@saintcrepin.fr

AR Prefecture

017-211703210-20260518-D2026_35-DE
Reçu le 20/05/2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de voter la décision modificative 1 du budget 2026.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération.

Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Crépin le 18/05/2026

Le secrétaire de séance,
M. Éric BOUCLY

Le maire,
Matthieu CADOT



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.